



ANIP Agence Nationale
d'Identification des
Personnes
REPUBLIQUE DU BENIN

n° 209 /PR/ANIP/GM/SP-C



Palais de la Marina
01BP2028
Cotonou-Bénin

Cotonou, le 09 mars 2022

COMMUNIQUE

Dans le cadre de la confection de la Liste Électorale Informatisée (LEI), l'Agence Nationale d'Identification des Personnes (ANIP) informe le public **qu'il lui a été donné de constater** que certains citoyens figurant au Registre National des Personnes Physiques (RNPP) issu du Recensement Administratif à Vocation d'Identification de la Population (RAVIP) n'ont pas fourni, lors de ce recensement, toutes les informations indispensables à leur inscription **sur la liste électorale informatisée (LEI)**. Il s'avère nécessaire de donner à ces personnes l'occasion de fournir les informations personnelles complémentaires.

A cet effet, l'ANIP procédera à l'affichage dans les arrondissements, de la liste des personnes concernées, par village ou quartier de ville, selon les lieux du recensement au RAVIP.

Du 17 mars au 16 avril 2022, les intéressés sont invités à régulariser leur situation dans des postes de collecte installés dans chaque arrondissement.

Durant cette période, les personnes n'ayant pas pris part au RAVIP pourront se faire enrôler et saisir cette opportunité pour indiquer leur centre de vote en vue de leur intégration à la LEI.

L'ANIP compte sur l'habituelle mobilisation de tous pour faire de cette activité un succès.



Le Gestionnaire Mandataire,

Cyrille GOUGBEDJI